

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Arcure n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Arcure n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Arcure annonce l'enregistrement de son Document de Base auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de son projet d'introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth[®] à Paris

Arcure, spécialiste de l'intelligence artificielle appliquée au traitement d'image pour l'industrie, annonce aujourd'hui l'enregistrement de son Document de Base par l'AMF sous le numéro I. 19-001, en date du 21 janvier 2019.

Cet enregistrement constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse de la société Arcure sur le marché Euronext Growth à Paris, sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le Prospectus relatif à l'opération.

ARCURE : L'ŒIL INTELLIGENT AU SERVICE DE L'INDUSTRIE

Créée en 2009, Arcure développe et commercialise des solutions associant des capteurs de vision 3D et de puissants algorithmes d'Intelligence Artificielle embarquées dans des outils industriels destinés à être utilisés dans des environnements exigeants. Ces solutions répondent à deux enjeux majeurs : la détection de piétons pour véhicules industriels afin de prévenir les collisions et le développement de la vision industrielle dans le cadre du déploiement des usines connectées.

La sécurité est un des enjeux majeurs pour les exploitants de sites industriels où engins et piétons évoluent dans un même environnement. Les collisions restent fréquentes, entraînant souvent des dommages considérables pour les personnes impliquées. Elles ont aussi des conséquences lourdes pour les entreprises : En France, concernant les engins de chantier, on recense 1 085 accidents de travail liés à une collision engin/ piéton sur une année¹. Le coût direct d'un décès peut atteindre jusqu'à 3 M\$ et l'ensemble des coûts indirects représenter jusqu'à 17 fois les coûts directs².

Pour répondre à cet enjeu de sécurité, tout en préservant la productivité, Arcure a développé et commercialise la solution Blaxtair, alliant une vision 3D stéréoscopique de pointe et des algorithmes d'Intelligence Artificielle, développés en collaboration avec le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA), acteur

¹ Source : Etude INRS données 2011 - Travail et sécurité n°744 – Novembre 2013, « Les collisions engins-piétons »

² Source : Safety and health magazine, www.safetyandhealthmagazine.com « The ROI of safety », 23/05/2014

ARCURE

public majeur de la recherche, du développement et de l'innovation en France. Blaxtair est rapidement devenu une solution de référence dans la protection périmétrique autour des véhicules industriels en détectant et en identifiant les piétons en temps réel parmi tous types d'obstacles, fixes ou mobiles, de sorte à déclencher des alertes pertinentes ou à arrêter automatiquement le véhicule en cas de danger imminent pour une personne.

Porté par le mouvement de fond de l'industrie 4.0 des nouvelles générations d'usines connectées, robotisées et intelligentes, Arcure a récemment lancé un capteur de vision 3D : Oméga. Directement issu du savoir-faire Blaxtair, Oméga adresse de nouveaux débouchés sur le marché de la robotique industrielle *outdoor* (guidage d'engins autonomes, récolte automatisée, contrôle de surface, etc.) et *indoor* (détection d'objets, guidage de robots, etc.).

DES SOLUTIONS DISRUPTIVES DÉJÀ ADOPTÉES PAR DES ACTEURS DE PREMIER PLAN

Depuis la 1^{ère} commercialisation de Blaxtair en 2011, Arcure a su convaincre les exploitants de sites industriels dans des domaines aussi variés que la logistique, les travaux publics, le recyclage ou l'exploitation minière, avec, à ce jour, une sécurité totalement assurée sur les sites équipés du Blaxtair. Fort de cette évangélisation réussie auprès d'une clientèle variée implantée dans plus de 30 pays, Arcure a développé des partenariats avec les distributeurs d'engins industriels à l'échelle mondiale et notamment au Japon. Avec près de 5 000 Blaxtair aujourd'hui en exploitation, Arcure suscite un intérêt marqué des plus grands constructeurs mondiaux. La Société a engagé des échanges commerciaux depuis plusieurs années avec la plupart d'entre eux. Ces efforts ont débouché récemment sur un premier accord avec Jungheinrich, 3^{ème} constructeur mondial de chariots élévateurs, pour une intégration de la solution Blaxtair en option d'usine (1^{ère} monte).

Sur les marchés de la sécurité des engins de construction et de manutention, dont le potentiel annuel s'élève à environ 3 Mds€³, Blaxtair dispose d'un positionnement concurrentiel unique que la Société entend conserver dans les années à venir. Avec Oméga, Arcure s'ouvre les portes d'un segment du marché de la vision industrielle, également estimé à 3 Mds€⁴, avec un produit très compétitif face aux solutions existantes.

UNE AMBITION DE CROISSANCE FORTE : 60 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2023

En 2018, Arcure a généré un chiffre d'affaires de 7,4 M€⁵ (dont 54% à l'international), en croissance annuelle de près de 50%. La Société entend mettre en œuvre une stratégie de croissance forte pour atteindre 60 M€ de chiffre d'affaires en 2023.

Afin d'atteindre cet objectif, la Société veut poursuivre la montée en puissance déjà amorcée auprès des grands comptes utilisateurs finaux (exploitants de sites industriels) de la solution Blaxtair et étendre sa présence, notamment en Amérique du Nord et en Allemagne, deux marchés clés sur ses activités.

L'autre orientation stratégique forte est l'intensification des partenariats avec les principaux constructeurs d'engins en Europe, aux Etats-Unis et au Japon. Au-delà des deux accords déjà conclus, dont un avec Jungheinrich, dont

³ Estimation Société

⁴ Estimation Société

⁵ Chiffre non audité

ARCURE

le déploiement devrait s'accroître dès 2019, la Société est en discussion avancée avec plusieurs constructeurs d'envergure mondiale pour l'intégration de Blaxtair en 1^{ère} monte et a initié plusieurs preuves de concept pour le capteur Oméga. A l'horizon 2023, la part des OEM⁶ devrait représenter près de 50% des ventes de la Société.

Une organisation agile et le choix d'un modèle *fabless* (sous-traitance de la production à un partenaire en France) permettent d'accompagner ces ambitions de croissance et d'optimiser les ressources d'Arcure sur les fonctions clés de la R&D et du développement commercial. L'ambition d'Arcure est de porter son résultat d'exploitation ajusté⁷, à l'équilibre sur le 1^{er} semestre 2018, à 25% du chiffre d'affaires au terme du plan stratégique à l'horizon 2023.

EURONEXT GROWTH AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

Le projet d'introduction en Bourse vise à donner à la Société les moyens de poursuivre son plan de développement produit et d'accélérer son déploiement commercial, à l'international notamment. Avec une roadmap ambitieuse et une internationalisation croissante, Arcure entend se positionner comme un acteur clé de la robotique industrielle, toujours plus autonome et plus collaborative.

D'ici-là, Arcure a procédé, en janvier 2019, à l'émission d'un emprunt obligataire convertible (6%, échéance 2022 et convertible en capital en cas de succès de l'introduction en bourse de la société), souscrit par des fonds gérés par Odyssée Venture et Inocap (déjà actionnaire de la société), d'un montant nominal de 3,8 M€ venant renforcer la trésorerie⁸.

MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE BASE

Le Document de Base enregistré par l'AMF le 21 janvier 2019 sous le numéro I. 19-001 est disponible sans frais et sur simple demande auprès de la Société, 14, rue Scandicci, Tour Essor 93500 Pantin, France, ainsi que sur les sites internet de la Société (www.arcure-bourse.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

FACTEURS DE RISQUES

La Société attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de Risques » du Document de Base enregistré par l'AMF, notamment la dépendance vis-à-vis du CEA, actionnaire de la société avec lequel Arcure a signé un accord de partenariat (licence exclusive sur les brevets codéveloppés qui restent la propriété du CEA et laboratoire commun) renouvelé, en novembre 2018, jusqu'en 2025.

⁶ OEM : en anglais, Original Equipment Manufacturer, ou fabricant d'équipement d'origine.

⁷ Résultat d'exploitation ajusté = Résultat d'exploitation + Crédit impôt recherche

⁸ Les obligataires pourront opter, au plus tard à la date de Visa sur la Note d'opération visée par l'AMF, pour l'exigibilité anticipée assortie d'une revalorisation de l'encours avec une prime de 25% en cas d'introduction en Bourse (IPO) avant le 30 juin 2019 et de 28,2% en cas d'IPO entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2019. Sauf en cas d'option par l'obligataire pour l'exigibilité anticipée, le contrat d'émission de l'emprunt prévoit une conversion automatique, en cas d'IPO, des obligations en actions de sorte que le prix de conversion fasse ressortir une décote de 20% par rapport au prix d'introduction en Bourse si cette dernière intervient d'ici au 30 juin 2019 et de 22% en cas d'IPO entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2019.

ARCURE

Retrouvez toute l'information sur le projet d'introduction en Bourse d'Arcure sur www.arcure-bourse.com

A propos d'Arcure

Créée en 2009, Arcure est une société de haute technologie, spécialiste de l'intelligence artificielle appliquée au traitement d'image dans l'univers industriel, qui développe et commercialise des solutions pour renforcer l'autonomie et la sécurité des engins et robots industriels.

En collaboration avec les équipes de recherche du CEA, Arcure a notamment développé Blaxtair, une solution de pointe de détection intelligente de piétons, garantissant la sécurité autour des véhicules industriels dans de nombreux contextes, et notamment dans les environnements les plus extrêmes. Vendu déjà à près de 5000 exemplaires dans plus de 30 pays, Blaxtair est utilisé par les leaders industriels mondiaux et progressivement adopté par les constructeurs d'engins.

Plus récemment, Arcure a élargi son offre avec Oméga, un capteur de vision 3D issu de la technologie Blaxtair destiné exclusivement aux constructeurs et aux intégrateurs de systèmes intelligents pour l'industrie 4.0.

En 2018, ARCURE a réalisé un chiffre d'affaires de 7,4 M€ (dont 54% à l'international), en croissance de près de 50%.

CONTACTS

CONTACT INVESTISSEURS

ACTUS finance & communication
Olivier Lambert
arcure@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 33

RELATIONS PRESSE

ACTUS finance & communication
Vivien Ferran
vferran@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 34

ARCURE

AVERTISSEMENT

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Arcure d'actions ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions Arcure peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Arcure n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

L'offre sera ouverte au public en France postérieurement à la délivrance par l'AMF d'un visa sur le Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les actions nouvelles ou existantes peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Arcure d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« *authorised person* ») au sens de l'article 21 (1) du *Financial Services and Markets Act 2000*. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, (iii) aux personnes visées par l'article 49 (2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la *Financial Services Authority* ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du *Financial Services and Markets Act 2000*.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou tout autre titre, de la société Arcure ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « *U.S. Securities Act* »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Arcure seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du *U.S. Securities Act*. Les actions d'Arcure n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *U.S. Securities Act* et Arcure n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de la société Arcure ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Arcure. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Arcure ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.